

HOMÉOPATHIE EN PÉRINATALOGIE



J1

Les bases

Hahnemann, les 4 piliers de l'homéopathie, les différentes techniques, la 1^{ère} consultation - Cas clinique. Le médicament homéopathique - La prescription homéopathique. Le terrain : constitutions et MRC. Initiation à la lecture de la Matière médicale. Cas cliniques : nausées, troubles du sommeil, troubles anxieux, douleurs sciatiques.

J2

La grossesse (partie I)

Révisions - Discussion autour de cas cliniques personnels. Les troubles digestifs. La douleur. Le psychologique : troubles du sommeil et anxiété. Accompagnement des examens invasifs. Contractions utérines et menace d'accouchement prématuré. Focus pédagogique de médicaments homéopathiques. Pratique : rédaction d'ordonnance. Cas cliniques - Contrôle continu.

J3

La grossesse (partie II)

Révisions - Discussion autour de cas cliniques personnels. Le vasculaire. L'urologique. Troubles cutanés. Sevrage tabagique. Focus pédagogique de médicaments homéopathiques.

La préparation à l'accouchement et l'accouchement

La préparation à l'accouchement. L'accouchement. Actes techniques et leurs suites. Focus pédagogique de médicaments homéopathiques. Pratique : rédaction d'ordonnance. Cas cliniques - Contrôle continu.

J4

Le post-partum

Révisions - Discussion autour de cas cliniques personnels. Traumatisme périnéal : cicatrisation, tranchées, complications urinaires et anales, œdèmes et hématomes. Les « suites de » : anesthésie, sondage. Le psychosocial : dépression post-natale. Allaitement : montée laiteuse, hypogalactie, engorgement, crevasses, sevrage, douleurs. Focus pédagogique de médicaments homéopathiques. Pratique : rédaction d'ordonnance. Cas cliniques - Contrôle continu.

J5

Le nouveau-né

Révisions - Discussion autour de cas cliniques personnels. Les petits traumatismes. Le digestif. Les rythmes. Peau et muqueuses. Les yeux. La trousse de bébé. Focus pédagogique de médicaments homéopathiques. Pratique : rédaction d'ordonnance. Cas cliniques.

Accompagnement en gynécologie

Les terrains en gynécologie. L'homéopathie en accompagnement des méthodes contraceptives : accompagnement des poses de dispositif intra-utérin, effets secondaires des contraceptions. Focus pédagogique de médicaments homéopathiques. Pratique : rédaction d'ordonnance. Cas cliniques Contrôle continu.

INSCRIPTION EN LIGNE sur ffsh.fr ou bulletin d'inscription à retourner par courrier

Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____
 libéral / salarié

Adresse personnelle : _____ CP : _____ Ville : _____

Adresse professionnelle : _____ CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ email : _____

Facturation : Adresse professionnelle Adresse personnelle Autre adresse : _____

Cocher l'école choisie puis envoyer votre dossier d'inscription à l'adresse indiquée

- Aix Beaune Bordeaux Lyon Paris Rennes
- Strasbourg Toulouse
- Règlement à l'ordre de la SMB / 72, av du Général Leclerc - 94700 Maisons-Alfort
N° organisme de formation professionnelle : 11.94.08484.94
- Lille
- Règlement à l'ordre de l'IHFS / Dr Barrault – 677 bis, av de la République - 59800 Lille
N° organisme de formation professionnelle : 31.59.07184.59

Cachet professionnel et N° RPPS ou ADELI

HOMÉOPATHIE EN PÉRINATALOGIE

Débuter

	Aix	Beaune	Bordeaux	Lille	Lyon	Paris	Rennes	Strasbourg	Toulouse
J1	11/01/20	08/02/20	12/10/19	28/09/19	18/01/20	12/10/19	11/01/20	11/01/20	11/01/20
J2	08/02/20	04/04/20	07/12/19	16/11/19	14/03/20	07/12/19	08/02/20	08/02/20	29/02/20
J3	07/03/20	06/06/20	08/02/20	14/12/19	04/04/20	25/01/20	07/03/20	07/03/20	28/03/20
J4	04/04/20	26/09/20	21/03/20	25/01/20	16/05/20	07/03/20	04/04/20	04/04/20	25/04/20
J5	06/06/20	21/11/20	16/05/20	07/03/20	06/06/20	25/04/20	06/06/20	16/05/20	06/06/20

690 €
5 SAMEDIS /AN
9H00 – 17H00

PERFECTIONNEMENTS SAGE-FEMME – 1 JOURNÉE – 4 THÈMES AU CHOIX

Se perfectionner

Formation de perfectionnement sur 1 journée permettant aux sages-femmes déjà formées (par la FFSH ou équivalent) d'approfondir leur expertise :

Allaitement maternel et artificiel Besançon 16/11/19 Paris 06/06/20 Toulouse 23/11/19

Mode réactionnel chronique et constitution Lille 18/05/19

Matière Médicale Orléans 28/09/19

Accouchement Pau 12/01/19

150 € /JOUR
9H30 – 17H30

HOMÉOPATHIE EN GYNÉCOLOGIE

Approfondir

Enseignement destiné aux sages-femmes, gynécologues et médecins déjà formés à l'homéopathie, désirant un enseignement ciblé « gynéco »

	Nice	Orléans
J1	25/01/20	18/01/20
J2	07/03/20	08/02/20
J3	04/04/20	14/03/20
J4	16/05/20	04/04/20
J5	06/06/20	16/05/20

690 €
5 SAMEDIS /AN
9H00 – 17H00

PROGRAMMES ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR FFSH.FR

Les outils de la FFSH

Un forum d'échange de pratiques entre pairs est mis à disposition des stagiaires en formation ou déjà formés. Succès, échecs, questions... Espace d'enrichissement mutuel de la pratique, encadré par des modérateurs experts. Un atout pour l'appropriation de la méthode homéopathique.

Une vidéothèque animée par l'équipe pédagogique permettant en amont de s'approprier les éléments du cours à venir ou d'aller plus loin dans la compréhension de certains items.

Un e-learning à destination des sages-femmes et des gynécologues (mais ouvert à tous les stagiaires qui le souhaitent). Un outil sur la toile d'accès individuel et libre, de révision et d'autoévaluation.

Une revue destinée aux homéopathes de tous niveaux et de toutes professions de santé - les Cahiers de Biothérapie - qui éclaire sur les nouvelles pathologies, les nouvelles pistes de traitement, les nouveaux protocoles.

Les formations « intra »

La FFSH est en mesure de délivrer des formations au sein de votre établissement.

Contactez-nous pour établir votre plan de formation et votre devis : 01 56 96 98 27 ou formations@ffsh.fr

Le prix de la formation comprend :

- le déjeuner pris en commun et sur place
- les supports de cours téléchargeables
- l'abonnement d'un an à la revue des Cahiers de Biothérapie (sauf perfectionnement)
- le montant de l'adhésion à la FFSH (sauf perfectionnement) fixé à 23 €

Toutes les écoles de la FFSH sont enregistrées organisme de formation professionnelle et sont Datadockées. Nos formations sont susceptibles d'être prises en charge par les organismes paritaires ou l'ANDPC et/ou éligibles au crédit d'impôt. Pour plus de précisions contactez le secrétariat 01 56 96 98 27. La FFSH fournit l'ensemble des documents administratifs sur simple demande.

